

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SEANCE PLENIERE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Membres électeurs : 52
Membres électeurs présents : 26
Pouvoirs : 12
Membres électeurs votants : 38
Vote : - Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2021/08

ADOPTION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2021-1811/SG/DCL du 14/09/2021 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT les observations, faites en séance ;

Adopte à l'unanimité les modifications proposées au règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité.

Saint-Denis, le 16 OCT. 2021

Le président du
COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE,

